

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022**

### **1. Préambule**

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton l'article 130 de la Constitution vaudoise (Cst-VD). Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Conformément à l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), le Grand Conseil procède à une élection complémentaire, sur préavis de la Commission de présentation, lorsqu'un siège de juge cantonal ou juge cantonal suppléant devient vacant. Pour rappel, les juges suppléants du Tribunal cantonal, à l'instar des juges, doivent disposer d'une formation juridique (article 16, alinéa 3 de la loi d'organisation judiciaire - LOJV) sous réserve des cas exceptionnels. Ils ne siègent pas en Cour plénière ni en Cour administrative (article 68, alinéa 2 de la LOJV). Concernant leur rémunération, ils sont rétribués par indemnités. Les magistrats judiciaires ne peuvent participer à une activité ni exercer une profession qui soit de nature à nuire à l'exercice de leur charge, à compromettre leur situation officielle ou à gêner leur indépendance.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Cela fait suite à l'élection de Madame Anne Cherpillod en septembre 2019, alors juge suppléante, au poste de juge cantonal.

### **2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi matin 27 novembre 2019 pour traiter de ce préavis, à la Salle des Charbon, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni, Graziella Schaller ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. Monsieur Olivier Gfeller était excusé pour cette séance de commission.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux de ses quatre experts indépendants : Messieurs Olivier Feymond et Philippe Richard. Messieurs Louis Gaillard et Luc Recordon étaient excusés pour cette séance.

### **3. Travail de la Commission de présentation**

Suite à la communication de la démission de ce juge par un courrier adressé au Président du Grand Conseil, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 11 octobre 2019 dans cette dernière. À la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 9 novembre 2019, deux personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations, leurs connaissances de l'environnement et leur vision de la justice ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les trente à quarante minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

### **4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation**

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif pour les deux candidats qui se présentaient. Ils ont souligné, entre autres, l'excellence de leur profil. Néanmoins, l'un des candidats possède un profil plus complet avec une expérience des trois niveaux juridictionnels et la maîtrise du droit public et du droit privé.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont souligné l'excellence de ces deux candidatures et leurs grandes compétences. La commission, après discussions et analyses des deux dossiers, a décidé de formuler, à la majorité, un préavis positif pour la candidature suivante :

- Monsieur Alexandre Tinguely

Après la communication de son préavis négatif, le second candidat n'a pas souhaité maintenir sa candidature. Il n'y aura donc qu'un seul candidat pour cette élection.

## **5. Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité, sur la candidature de Monsieur Alexandre Tinguely au poste de juge suppléant au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.***

*Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 7 décembre 2019.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Philippe Jobin